

## PÉTITION

### Le nouveau-né existe-il pour le Ministre et a-t-il droit à des soins appropriés ?

Madame la Ministre,

L'implémentation de la nouvelle loi concernant le financement des soins à basse variabilité pour l'accouchement met en péril les soins pour le nouveau-né.

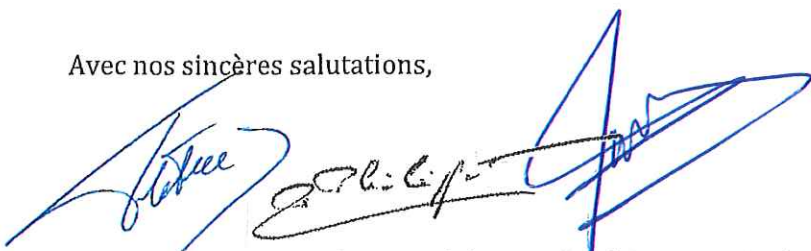
Le nouveau-né est discriminé parce qu'il n'est pas reconnu comme individu à part entière et que le financement des soins qui lui seront prodigués seront dépendant de la santé d'une tierce personne, en l'occurrence sa maman. Il est discriminatoire pour le nouveau-né de ne pas faire la distinction entre l'état de santé de la maman et son état de santé propre : un accouchement qualifié d' « à basse variabilité » pour la mère ne veut pas dire que les problèmes du nouveau-né le sont également. A titre d'exemple, les soins nécessaires à une mère accouchant à 32 semaines, sans complication pour elle, seront catalogués « à basse variabilité » et financés comme tels, alors que le bébé prématuré de 32 semaines aura besoin de soins spécifiques hautement variables, dans une unité N\* et pour une durée prolongée.

Les modalités d'application de la loi, définissant les prestations destinées au nouveau-né qui seront incluses dans le forfait des soins à basse variabilité et celles qui n'en feront pas partie, ne suivent aucune logique et nous semblent arbitraires.

Les conséquences de cette loi auront un effet délétère pour les soins au nouveau-né, amenant entre autre à augmenter le risque de transfert non justifié de ces prématurés et nouveau-nés avec complications périnatales vers des centres NICU plus onéreux et distants des parturientes.

Les pédiatres exigent donc que **toutes** les prestations concernant le nouveau-né soient immédiatement retirées des soins à basse variabilité de l'accouchement.

Avec nos sincères salutations,



Dr. M. Plétincx  
VBS-GBS

Prof. Dr. P. Philippet  
Président GBPF

Prof. Dr. A. De Guchteneere  
Président VVK

Prof. Dr. G. Casimir  
Président de l'Académie  
Belge de Pédiatrie